

**Article 16**

Les Règlements Intérieurs sont préparés par le Comité Directeur et adoptés par l'Assemblée Générale.

**Article 17**

Les Statuts et les Règlements Intérieurs ainsi que les modifications qui peuvent y être apportées doivent être communiqués à la Ligue Régionale, et éventuellement à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, dans le mois qui suit leur adoption en Assemblée Générale.

Les présents Statuts ont été adoptés en Assemblée Générale tenue à  
le 4/5/19 sous la présidence de M. Alhiercha assisté de M. Flocht.

Pour le Comité de Direction de la Société de Tir :

Nom : FLOCHT

Nom : LAFFONT

Prénoms : Didier Charles André

Prénoms : Pierre

Adresse : Route de Sevre 07800  
Bauchastel

Adresse : rue du Maître 07210 CHOMERAC

Profession : artiste de spectacle

Profession : emalicté

Fonction au sein du Comité de Direction :

Fonction au sein du Comité de Direction :

Président

Treasurer

(Signature)

(cachet de la Société de Tir)

(Signature)

